

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2019

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – VINCENT – LAMORLETTE – BECEL – MENARD – GENAIN – DUVAL – HODIESNE – MAHEUT – SATUTELET – GINESTET – GUERIN – LENGART - MOULIN

Pouvoirs : Mr DREGE pouvoir à Mr DURAND,
Mr De ROUVRAY pouvoir à Mr SAUTELET,
Mme LECHAU pouvoir à Mme GINESTET

Absents : Mrs et Mmes CONSTENSOUX – FROT – LAVERGNE - LUCE

N°2462 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : RAPPORTEUR MR DURAND

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Mme Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 19 dont 3 pouvoirs
Bulletins nuls et blancs : /
Exprimés : unanimité

Madame Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2463 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Rapporteur Mme VINCENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroi la subvention exceptionnelle suivante :

- Amicale des Parents d'Elèves (classe de neige)	6 654 €
---	---------

N°2464 : CONVENTION MARKETING TERRITORIAL : Rapporteur Mme FORIN

Comme chaque année, il convient de renouveler la convention de marketing territorial avec la Société Publique Locale, mais aussi la mise à disposition gratuite à la Commune de Villers sur mer de la marque « Deauville » qui est rétrocédée à la SPL.

La SPL a pour mission avec cette convention de concevoir des outils numériques (applis, réseaux sociaux....) et d'initier des outils marketing et de collaboration avec tous les partenaires du territoire.

Dans cette logique, la plateforme de réservations prend toute sa place, et sa mise en œuvre est programmée cette année.

La participation financière de la Commune s'élève à 17.772 € et cette convention est renouvelable tous les ans, et bien entendu nous pouvons la résilier tous les ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le contrat de concession selon les modalités ci-dessus, et les tarifs ci-joints
- autorise Monsieur le Maire à signer ce dit contrat,
- autorise la mise à disposition par la Ville de Deauville à la Commune de Villers sur Mer de sa marque,
- autorise la mise à disposition de cette dernière à la Société Publique Locale,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2465 : PERSONNEL COMMUNAL – PRESTATION D'ACTION SOCIALE : **Rapporteur Mr DURAND**

Les collectivités territoriales et notamment les Communes ont la possibilité d'accorder à leurs agents des avantages sociaux.

Ces derniers résultent des lois n°2007-148 du 02/02/2007 et n°2007-2009 du 19/02/2007 qui font obligation aux collectivités de proposer des prestations d'action sociale à leurs agents notamment dans le domaine de la restauration.

Ainsi, il est proposé de faire bénéficier le personnel communal des titres de restauration à compter du 1^{er} Mars 2019.

L'attribution de ces titres ne concerne que les jours ouvrés pour le repas du midi à raison d'un seul titre par jour. Ces titres sont valables sur tout le territoire national. La participation de la Commune est fixée entre 50 % et 60 % de la valeur nominale du titre.

La participation des agents, valeur nominale restant du titre soit 40 % ou 50 % est prélevée directement sur les salaires.

L'adhésion est sur démarche volontaire étant entendu que les personnels temporaires (durée inférieure à un an) les personnels bénéficiant du repas du midi ou effectuant les journées continues sont de par la loi exclus du champ de bénéfice.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- instaure à compter du 1^{er} Mars 2019 un système de tickets restaurant au bénéfice du personnel communal (comme indiqué ci-dessus),
- fixe la valeur nominale des tickets restaurant à 5 €, sur une base forfaitaire de 100 tickets par an,
- fixe la participation de la Commune à 60 % de la valeur nominale du titre,

- fixe le taux de participation des agents à 40 % de la valeur nominale du titre,
- autorise la passation d'une convention avec la Société - Up Chèque Déjeuner qui délivrera les titres restaurant,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2466 : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/LOGIPAYS : Rapporteur Mr LAMORLETTE

Dans le cadre d'un échange de terrain de quelques mètres carrés au quartier des PSR, entre la Ste Logipays et la Commune de Villers sur mer, il convient de régulariser cette situation.

L'avis des domaines a été sollicité le 19/11/2018 : avis : « Valeur forfaitaire : 1€/m² ». Les parcelles concernées sont les parcelles AT 126 et AT 125, le tout pour une surface de 6 ca.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à cet échange sans soulte avec Logipays, étant entendu que l'avis des Domaines a été : « valeur forfaitaire 1€ / m²»
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2467 :OUVERTURES DE CREDITS : Rapporteur Mme BECEL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide les ouvertures de crédits suivantes :

Op 0119 – Acquisition de matériel – Cpte 2182 + 10.000 €

N°2468 : PROJET EDUCATIF « MERCREDI MATIN » TARIFS MUNICIPAUX : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre du projet éducatif scolaire et para scolaire lié au projet pédagogique du Mercredi matin, le Conseil Municipal du 07/12/2018 a validé les tarifs liés à cette opération. Il apparait qu'un complément de tarif est indispensable.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité complète ce tableau des tarifs par :

- Tarif hors commune et/ou hors Communauté de Communes :

Quotient familial 0 à 619 :	10 €
Quotient familial 620 à 1200 :	12 €

Quotient familial 1201 à +

14 €

N°2469 : EFFACEMENT DES RESEAUX – QUARTIER DES BOSQUETS – PHASE 3 : Rapporteur Mr AUBIN

Dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux du quartier des Bosquets, il convient de compléter la phase 3 de travaux qui engendrera une diminution de la phase 4.

Le différentiel financier est 31.141,20 € TTC.

Le nouveau coût total de cette opération est 351.142,98 € TTC.

Compte tenu des participations et subventions, la participation communale s'élève à 246.760,34 € qui se décompose comme suit :

- Distribution électrique : 133.217,13 €
- Eclairage public 63.325,10 €
- Télécommunication, 50.218,11 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement,
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 8.000,04 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2470 : RENOUVELLEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION « LA COUR MOREL » et « LA GRANDE PIECE » : Rapporteur Mr AUBIN

Ce renouvellement concerne une partie du réseau électrique haute tension située sur les parcelles cadastrées B N°522 et B n°26, propriétés de la Commune. (chemin Baudry et parcelle Chemin de Saint Vaast).

Les travaux ENEDIS consistent à la pose de 3 poteaux de 100 ml de ligne aérienne haute tension et de 7 ml de mise à la terre sur la parcelle 26 ainsi que le remplacement de 5ml de ligne basse tension sur la parcelle 522.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

- signe le document nécessaire à la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2471 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Comme de coutume, Le Conseil Municipal actualise le tableau des emplois et ce au 1^{er} Février 2019, comme suit :

GRADES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	10
Directeur général des services 20/40	1
Attaché principal	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur territorial	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3
FILIERE TECHNIQUE	42
Ingénieur principal	1
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14
Adjoint technique	21
Informaticien - Webmaster	1
FILIERE SPORTIVE	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1
FILIERE POLICE	2
Brigadier- chef principal de police municipale	1
Gardien brigadier	1
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1
Moniteur – éducateur principal (29 h/semaine)	1
FILIERE ANIMATION	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
CONTRACTUELS	2
Enseignant d'anglais	1
Informaticien (17.5 heure/semaine)	1
TOTAL	60

De plus nous comptons 11 CDD pour tenir compte des variations saisonnières et du caractère touristique de la station.

N°2472 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr DURAND

En vertu des délibérations du 28 Mars 2014, déléguant à Monsieur DURAND les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- Mapa du 17/12/2018,
- Mapa du 06/12/2018,
- Mapa du 02/11/2018 et du 06/11/2018
- Mapa du 10/10/2018 et du 08/10/2018
- Mapa du 03/10/2018
- Mapa du 21/09/2018 et du 19/09/2018 et du 24/09/2018 et du 26/09/2018
- Mapa du 27/07/2018
- Mapa rapport annuel DSP Casino-SPL-Police Municipale RAPO
-

N°2473 : DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL : Rapporteur Mr AUBIN

L'avis de la Commune a été sollicité par la DIRECCTE 14 (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) concernant le gardien de la Résidence La Bergerie et une dérogation au principe du repos dominical pour les Dimanches de l'année 2019.

Cette demande est fondée sur les articles L3122-20 et L 3132-25-4 du Code du Travail. Cette demande a été validée par l'employeur (FONCIA) et le salarié.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette demande de dérogation au repos dominical,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2474 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : Mr VION Gilles

Adresse de l'immeuble : 19 Rue du Lt Fanneau – 14640 VILLERS SUR MER

Statut de l'Occupation : Résidence secondaire

Descriptif des travaux : Ravalement de la façade entrée, cour et arrière sur toit :

-Nettoyage, décapage peinture sur briques, piquetage des joints défectueux et de l'enduit, passage d'un accrocheur, dégrossi et enduit gratté Weber pral, reprise joints sur les 2 cheminées.

- Réfection des parties boiseries extérieures, dessous de toit, balcon et avancé de toiture,

- Modification de toiture

Montant des Travaux : 29.936,54 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr VION Gilles

Propriétaire : Madame DIERE Monique Adresse de l'immeuble : 21 Rue du Gal de Gaulle – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Logement locatif
Descriptif des travaux : Lavage haute pression rebouchage et mise en peinture des murs en colombages, en damiers de briques rouges ainsi que des murs crépi. Mise en peinture des boiseries
Montant des Travaux : 13.140,58 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme DIERE Monique.

Propriétaire : Madame DIERE Monique Adresse de l'immeuble : 37 Rue Michel d'Ornano – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Logement locatif
Descriptif des travaux : Lavage haute pression rebouchage et mise en peinture des murs Mise en peinture des lucarnes et saillie de toit.
Montant des Travaux : 12.885,22 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme DIERE Monique

La séance est levée à 20 H 15